

Table des matières

Introduction et résumé.....	1
Essai de conceptualisation de la connerie.....	2
Analyse des conneries économiques décrites par J. Généreux.....	5
Croyance en la science économique et à ses discours.....	5
Analyse des conneries économiques décrites par J. Généreux.....	7
Analyse de causes de l'aveuglement des marxistes sur les moyens de production.....	12
Absence d'analyse des techniques ou astuces financières.....	13
A priori négatif sur la propriété.....	14
Reproduction des discours marxistes amalgamant « capitalistes », « patrons » et « entreprise ».	15
Entre-soi académique.....	16
Quelques pistes vers nos constatations et propositions.....	17
Nos prémisses quant à l'économie de production et la finance.....	19
Thèses communes de nos différentes approches.....	21

Cet article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Introduction et résumé

Cet article est motivé par le dernier ouvrage de J. Généreux¹ « *quand la connerie économique prend le pouvoir* » (Seuil, 07/10/2021) qui, comme le précédent (« *La dééconomie* » (Seuil, 10/11/2016)), mobilise le concept de « *connerie* » pour analyser les discours économiques dominants.

Cet article (1-) tente de cerner le concept de « *connerie* » en s'appuyant sur un ouvrage académique sur le sujet mobilisé par J. Généreux ainsi que sur nos [thèses](#), (2-) analyse les deux derniers ouvrages de J. Généreux et les conneries qu'ils rapportent au prisme des *émotions et discriminations épistémiques* et plus généralement aux prismes de nos thèses, les discours économiques évoqués étant ceux de la droite et d'une certaine gauche de gouvernement et (3-) se permet d'analyser certaines conneries ou aveuglements des discours économiques de la « vraie » gauche, celle à laquelle appartient J. Généreux.

Suite à ces trois chapitres, nous concluons que l'approche par la connerie est une connerie : la connerie peut être étudiée en mobilisant d'autres concepts et idées, mais elle ne peut elle-même être un concept mobilisable pour étudier autre chose, même l'économie. Il vaut mieux, par exemple, directement utiliser une approche qui permette de discerner les prémisses fondant l'idée, la décision ou l'action qualifiée rapidement de connerie. Ces prémisses peuvent être de toutes sortes, ex : négation ou oubli d'un fait avéré, préjugé et croyance, doxa, etc.. jusqu'à celles poussées par des affects procédant de l'imitation des affects ou de la puissance de la multitude, bref, toutes prémisses procédant d' *émotions* et de *discriminations épistémiques*.

Enfin, le dernier chapitre pointe quelques pistes d'analyse ou de propositions semblant aller dans le sens de nos constatations, relatives à l'appropriation des moyens de production et à nos

¹ Jacques Généreux est professeur à Sciences Po, où il enseigne l'économie depuis quarante ans. Auteur de manuels best-sellers et de nombreux essais, il est membre de l'Association française d'économie politique et des Économistes atterrés.

propositions, poussées par ces constatations. Il suffirait de légèrement prolonger ces pistes pour arriver aux prémisses que nous proposons en fin de cet article.

Essai de conceptualisation de la connerie

Chacun d'entre nous invoque souvent la bêtise, la connerie, pour dénoncer une idée, une décision, une action qui ne tient pas debout et considère comme « abruti », « aliéné », etc... ceux qui les portent. C'est une approche à laquelle il est agréable d'adhérer si on se place du « bon » côté.

Il est moins courant qu'un professeur des universités consacre deux ouvrages sur l'économie en mobilisant cette approche. C'est le cas de J. Généreux avec « *La déconomie* » (Seuil, 10/11/2016) et « *quand la connerie économique prend le pouvoir* » (Seuil, 07/10/2021). Il le fait avec sérieux en mobilisant une étude académique² pour approfondir son approche dans le deuxième ouvrage.

Ces deux remarques, surtout la première à propos d'un comportement social courant, nous incitent à creuser tout d'abord ce concept de connerie afin de définir un cadre permettant d'analyser à nouveau frais les conneries économiques que J. Généreux dénoncent dans les deux ouvrages cités.

Dès le début du « *prologue historique* » de son dernier opus, J. Généreux envisage, comme dans l'ouvrage précédent³, une « *épidémie de bêtise* » et pose ensuite la question : « *Pourquoi des pays qui ont le savoir..... demeurent-ils irréductiblement piégés dans un système dévastateur et dans des politiques qui ne profitent vraiment qu'à une minorité de gagnants ?* ». Pour l'auteur, « *Cette question a trois types de réponses logiquement possibles : 1. la nécessité : il n'y a pas de voie alternative. 2. la malveillance : des classes dominantes ont la capacité de faire prévaloir leurs intérêts sur ceux du reste de l'humanité. 3. une épidémie de bêtise : l'entendement de la plupart des gens – gouvernants ou gouvernés, experts ou profanes – est gravement perturbé par des institutions sociales et des circonstances qui les enferment systématiquement dans des croyances et des choix stupides* ».

J. Généreux privilégie la troisième réponse dans ce dernier ouvrage : « *En mobilisant la psychologie sociale et cognitive, il révèle la « banalité de la bêtise » et de sa forme entêtée, la connerie. Il montre comment celle-ci imbibe l'idéologie économique qui inspire la parole, l'arrogance et la politique d'Emmanuel Macron, comme elle a inspiré la gauche et la droite européennes depuis trente ans. La connerie économique, c'est aussi la maladie d'une société..* »⁴

Mais « *L'antidote existe. C'est l'intelligence collective qui peut surgir de la délibération citoyenne.* ».

En mobilisant l'ouvrage de référence⁵ de J. Généreux, et plus particulièrement le chapitre « *la typologie des cons* » de J. F. Dortier, notre [article \(D-2\) épistémologie naïve et émotions épistémiques](#) et nos [thèses](#), nous allons mettre en exergue trois critères et deux concepts plus opérationnels (les *émotions épistémiques* et les *discriminations épistémiques*) pour analyser dans le chapitre suivant quelques conneries économiques que dénoncent les deux ouvrages de J. Généreux.

(a-) A propos du con « *arriéré* », J.F. Dortier souligne que « *On n'est pas un con en soi... la connerie se mesure à partir d'un point de référence fixé par qui s'estime supérieur* ». Cette relativité

2 Jean-François Marmion (dir.), *Psychologie de la connerie*, Éditions Sciences humaines, 2018. Voir [extraits](#)

3 Dans ouvrage précédent (*La déconomie*), J. Généreux écrit déjà : « *Si l'on s'en tient à la stricte logique, la persistance d'un système calamiteux pour le plus grand nombre pourrait tenir à trois catégories de raisons : 1. il n'y a pas d'alternative, les politiques sont impuissantes face à l'inéluctable mondialisation de l'économie ; 2. d'autres voies sont possibles, mais leur accès est interdit par des élites dirigeantes au service des plus riches ; 3. nous sommes gagnés par une épidémie d'incompétence et de bêtise, depuis le sommet qui gouverne la société jusqu'à la base populaire qui, en démocratie, choisit ses dirigeants.* »

4 Présentation éditoriale de l'ouvrage

5 Jean-François Marmion (dir.), *Psychologie de la connerie*, Éditions Sciences humaines, 2018. Voir [extraits](#)

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

du jugement « *a partir d'un point de référence* » rejoint notre [thèse \(6-\)](#) disant que le « bon » et le mauvais » mais aussi le « con » ou l'intelligent » ne se conçoivent qu'à partir d'une raison donnée, sans d'ailleurs devoir la considérer comme *supérieure*.

(b-) Le « *Con universel* » de J.F. Dortier est celui qui proclame « *Tous des cons!* », tous désignant les « *Les politiciens, leurs électeurs, les fonctionnaires, les incompetents, etc., et par extension un peu tout le monde* ». J. Généreux semble avoir cette image universalisante. Pour J. Dortier « *ce manque de discernement dans l'analyse, voila le signe assez sur que l'on a affaire a un vrai con* ». Nul part dans son ouvrage J. Généreux se défend clairement d'une prétention à l'universalisme, et c'est dommage.

(c-) A propos de la « *Connerie artificielle* », J.F. Dortier s'attarde sur l'ordinateur et l'intelligence artificielle : « *Les machines dites intelligentes ne font que développer une compétence très spécialisée et enseignée par leur maître humain. Les spéculations sur l'autonomie des machines qui « apprennent toutes seules » sont des mythes: les machines ne savent pas transférer les compétences acquises d'un domaine à un autre, alors que le transfert analogique est un des mécanismes de base de l'intelligence humaine. La force des ordinateurs, c'est la puissance de la mémoire de travail et des capacités de calcul foudroyantes* ».

Dans notre [article \(D-2\) épistémologie naïve et émotions épistémiques](#), nous définissons trois critères pour qu'un édifice d'idées à propos d'une chose (ex : la chose économique pour J. Généreux) soit reconnu comme savoir compréhensible et partageable : (A-) : cohérence et complétude de l'édifice d'idées constituant la connaissance à propos d'une chose ; (B-) prémisses acceptables de cet édifice ; (C-) : prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit sa connaissance.

L'ordinateur aide à respecter le critère (A-) et est assez puissant pour embrasser de nombreux édifices d'idées qui se tiennent, des idées des uns étant des prémisses des autres. On pourrait dire qu'un édifice d'idées incomplet et de plus assez incohérent procède de la bêtise ou d'un manque d'intelligence et ce n'est donc pas le cas de l'ordinateur. Par contre, in fine, seul l'être humain est responsable et en capacité de faire respecter le critère (B-) en utilisant l'ordinateur. Selon nos [thèses \(3-\)](#) et [\(4-\)](#), le critère (B-) permet de distinguer les prémisses procédant de ce qui est perçu comme nécessités de la nature et celles perçus comme procédant d'affects, de désir (ex : désir de solidarité et de justice sociale), à savoir nos *émotions épistémiques*.

Le critère (C-) permet d'apprécier la perception à priori de ce qui porte la connaissance, ici l'ordinateur. On peut avoir trop confiance ou pas du tout confiance à ce que nous dit l'ordinateur : dans le premier cas on parle de son intelligence et dans l'autre de sa connerie. Il s'agit là de *discriminations épistémiques*.

Plus synthétiquement, notre [thèse \(4-\)](#) souligne l'importance primordiale des prémisses fondant toute raison ou entendement à propos d'une chose, tandis que notre [thèse \(2-\)](#) souligne le désir des hommes à être sous la conduite d'une raison, jusqu'à négliger les prémisses sur lesquelles elle repose du fait de sa cohérence et de sa complétude satisfaisante et convaincante⁶.

Enfin, les remarques de J.F. Dortier ainsi que les nôtres à propos des système informatiques peuvent être transposées au système juridique : nous pouvons parler aussi bien des la « connerie juridique » que de « l'intelligence juridique ». Un corpus de lois est un édifice d'idées qui se tient, rendu cohérent et complet grâce aux savoir-faire de juristes (critère (A-)). Toutefois, cet édifice repose, critère (B-), sur des prémisses qui ne sont pas de la responsabilité du juriste mais du législateur (ex : les attendus de la loi) et du constitutionnaliste (conformité à des droits

6 Comme l'est souvent un discours d'escroc !

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

fondamentaux des prémisses de la loi). Le critère (C-) permet d'apprécier la perception à priori de ceux qui portent la connaissance, ici la loi, le législateur et les politiciens ... qui tous peuvent être perçus comme des cons.

Remarque : parmi les prémisses importantes, il y a bien sûr celle du droit fondamental de la propriété inspirant le très clair article 544 du code civil⁷.

(d-) J.F. Dortier introduit le concept de « *Connerie collective* » sur une note positive : « *l'intelligence collective est devenue en peu de temps un modèle très valorisé qui repose sur une idée simple : le tout est supérieur à la somme des parties. La décision collective et la co-création sont meilleures que la décision individuelle* » mais termine par : « *Pourtant, il arrive qu'à plusieurs on fasse pire que tout seul. L'intelligence collective a donc son pendant: la connerie collective* » et la suite de son propos illustre cette connerie.

Pourtant, de nombreux ouvrages en sciences cognitives, dont ceux cités dans notre [article \(D-2\) épistémologie naïve et émotions épistémiques](#) montrent que la plupart des savoirs procèdent de savoirs de beaucoup d'autres, personnes actuelles ou passées et procèdent donc de toutes les relations avec d'autres. Par exemple, la première *discrimination épistémique* est la confiance (parents, enseignant, monsieur en blouse blanche, ami, institution, etc...), mais une autre *discrimination épistémique* assez courante est l'a priori négatif envers un lycéen de banlieue ou envers un article comme celui-ci d'un inconnu académique ou d'une autre école de pensée que la sienne.

Tout cela relève du critère (C-) (*prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit sa connaissance*) de notre article cité [accessible ici](#) et est pris en compte dans nos [thèses](#), notamment toutes les prémisses qui relèvent de « l'imitation des affects » et de la « puissance de la multitude » ([thèse \(7-5\)](#)).

(e-) *Crédule* est un terme péjoratif pour nommer celui qui croit. Les propos de J.F. Dortier nous laisse dans l'expectative : « *Quoi de plus crédule qu'un enfant? On peut lui faire gober à peu près n'importe quoi* », « *Nous-mêmes, adultes rationnels, sommes prêts à croire en l'existence de particules ayant des comportements étranges ..dès lors que les physiciens nous l'affirment. Certains de ces scientifiques sont croyants et croient même à la résurrection du Christ.* » malgré sa conclusion : « *La crédulité ne peut plus être envisagée comme un manque de logique (autrement dit la connerie infantile): croire en des choses apparemment incroyables relève d'un système de référence, plutôt que de naïveté ou d'absence de discernement.* ».

Dans [l'article cité](#), paragraphe *Caractérisation de la croyance*, nous essayons d'analyser la croyance à partir de quatre phrases courantes⁸. Cet analyse est faite au regard de nos critères (A-), (B-) et (C-)⁹. A propos de la croyance, le critère (B-) est prépondérant et notre [thèse \(4-\)](#) nous incite à penser que les prémisses d'une croyance, d'une crédulité, sont poussées par nos affects, souvent des désirs, dont ceux d'avoir des réponses à nos questions existentielles, dont des questions à propos des nécessités de notre nature.

(f-) Enfin, dans ce même ouvrage collectif, E. Morin nous met en garde : « *Juger de la connerie des autres supposerait qu'on est soi-même dénué de toute connerie. Donc son usage doit inciter à l'auto-examen préalable. Et à se demander s'il n'est pas trop con d'employer le mot « connerie ».*

⁷ « *La propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité.* ».

⁸ (1-) Je crois en un Dieu transcendant ; (2-) Je crois qu'il y a un diamant dans cette demeure ; (3-) Je crois en lui ; (4-) Je crois ce qu'il dit

⁹ (A-) : cohérence et complétude de l'édifice d'idées constituant la connaissance à propos d'une chose ; (B-) prémisses acceptables de cet édifice ; (C-) : prémisses poussées par les affects envers la personne qui acquiert ou dit sa connaissance

Mot donc à employer avec extrême prudence ». Il nous propose également une distinction pertinente entre « connerie » et « bêtise » : « *connerie* » unit *erreur*, *bêtise* et *assurance* ». Selon nos critères, « *Erreur* » correspond à notre critère (B-) ou *émotion épistémique* (ex : une prémisse fondée sur une « fake news », « *bêtise* » correspond à notre critère (A-) (ex : un défaut du raisonnement aboutissant à des idées contradictoires), « *assurance* » correspond à notre critère (C-) ou *discrimination épistémique* (ex : confiance aveugle en soi-même ou en son entre-soi académique).

En conclusion, notre approche, pour analyser les conneries économiques dénoncées par J. Généreux, se présente ainsi en se fondant sur notre [thèse \(4-\)](#) :

(0-) nous nous limitons aux erreurs, bêtises et assurances à propos des choses les plus basiques, la prise en compte ou non de faits avérés avec les édifices d'idées qui s'y rapportent, et non sur des choses et idées complexes telles que des promesses, des prévisions, des lois de toutes sortes, choses et idées trop complexes pour prétendre les qualifier ou non de conneries compte tenu de notre incompétence, notamment en finance, sujet compliqué à souhait¹⁰.

(A-) nous considérons d'abord l'incohérence et les « trous dans la raquette » de l'édifice d'idées pour pointer la bêtise, l'erreur, un manque d'intelligence (?)

(B-) nous découvrons (Bourdieu) ou élucidons (Walzer)¹¹ ensuite les fondements de cet édifice, ses prémisses, celles procédant de ce qui est perçu comme « nécessités de la nature » (avec les risques de naturalisation de choses humaines ou d'oublis de tels attendus), celles poussées par nos affects, nos *émotions épistémiques*.

Remarque : dans ses deux derniers ouvrages, les deux citations similaires de J. Généreux rapportées en début de ce chapitre mentionnent trois catégories de prémisses pour expliquer ce « système [économique] calamiteux » ((1-) *nécessités de la nature*, (2-) *malveillance d'une minorité de possédants*, (3-) *bêtise*). D'autres prémisses peuvent être envisagés : celles se rapportant aux raisons structurelles permettant une concentration de plus en plus grande des patrimoines en de moins en moins de mains (selon T. Piketty), la possession de ce patrimoine fondant nécessairement leur pouvoir « malveillant ». Ces prémisses permettraient de déconstruire les prémisses (1-) et (2-) de J. Généreux. C'est ce que nous proposons en début du chapitre Analyse de causes de l'aveuglement des marxistes sur les moyens de production.

(C-) nous considérons également les prémisses affectives procédant des à priori sur la personne portant l'édifice logique, nos *discriminations épistémiques* telles celles liées à « l'imitation des affects » et à la « puissance de la multitude ».

Analyse des conneries économiques décrites par J. Généreux

Croyance en la science économique et à ses discours

Dans « l'introduction générale » de « la Déconomie », J. Généreux s'interroge : « *Sont-ils fous ou le font-ils exprès ? Dans mes précédents livres, j'ai effleuré ou reporté cette question simple, préférant mettre à nu les calculs politiques et les intérêts privés dissimulés derrière des politiques apparemment stupides, plutôt que d'enquêter vraiment sur la piste de la stupidité.* ».

Quelques lignes plus loin il décide « *d'enquêter vraiment sur la piste de la stupidité.* » : « *Il est*

¹⁰ Voir notre [article \(D-6\) Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#)

¹¹ Bourdieu (Bourdieu, Chamboredon et Passeron (dir.), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton and Bordas, 1968) parle de découvrir le sens « déjà là » tandis que Walzer (*Critique et sens commun*, Paris, La Découverte, 1990) parle de l'élucider.

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

grand temps en effet de s'interroger, non plus seulement sur les conséquences et les motifs cachés des politiques économiques, mais aussi sur la compétence et l'intelligence des économistes qui les conçoivent, des journalistes qui les promeuvent, des dirigeants qui les mettent en œuvre et, pour finir, de nous tous, citoyens, qui lisons, écoutons ou élisons les précédents ».

L'hypothèse à vérifier est donc la connerie de ceux qui élaborent, portent et promeuvent ces *politiques économiques* et « *de nous tous, citoyens, qui lisons, écoutons ou élisons les précédents* » et qui surtout subissons ces politiques sans trop bien comprendre !

Est ce la connerie qui explique « *cette croyance alors que ça rate* »¹² ?

Avant de passer en revue quelques conneries relevées par J. Généreux dans ces deux derniers ouvrages, nous tentons de répondre à cette question qui implicitement renvoie plutôt à K. Popper qu'à T. Kuhn.

Même en s'en tenant à K. Popper pour qui une théorie est à réfuter dès que des faits l'infirmement, la perception d'un « ratage », dans lequel nous incluons, comme J. Généreux, les méfaits sociaux et environnementaux avec leurs causes supposées et le désengagement social de l'État, est loin d'être unanime. Dans nos pays occidentaux, une grande majorité de gens ne se perçoit pas (encore?) dans la détresse. Si une majorité perçoit la production et la mise à disposition d'innombrables biens et services comme causes de préjudices environnementaux irréversibles, elle ne perçoit pas forcément, exemples à l'appui, qu'un autre mode de production que le mode « capitaliste » serait plus écologique pour, en gros, les mêmes choses mises à disposition. Enfin, l'analogie État-ménage et État-entreprise pour expliquer la nécessaire réduction de l'État providence pour rembourser la dette est convaincante même si elle est inappropriée.

Néanmoins, une majorité, ainsi que la plupart de ceux qui portent ces théories, a des doutes et est loin d'être totalement convaincue, tous les tenants et aboutissants de toute politique économique étant bien difficiles à saisir ! C'est au regard de ces doutes qu'il est bon de mobiliser T. Kuhn.

Selon T. Kuhn, la question à poser est différente car, d'après lui, on croit à une théorie, ici à une politique économique, tant qu'on ne peut pas la remplacer par une autre soulevant moins de doutes et aux résultats plus désirés.

La question serait donc: « quels critères doit respecter une théorie, une politique économique, pour y adhérer en remplacement de celle actuelle ? ».

Notre réponse mobilise les critères (A-) à (C-) que nous avons mentionnés dans le chapitre précédent :

(A-) la théorie doit être suffisamment cohérente et complète : il faut que ça se tienne (voir notre [thèse \(2-\)](#))

(B-) elle doit être fondée sur des prémisses procédant de « nécessités de la nature » (théorie « réaliste » et non pas « hors sol ») et sur d'autres prémisses en accord avec nos affects, nos désirs relevant de nos *émotions épistémiques* (ex : prémisses inspirées par la « solidarité » et la « justice sociale » plutôt que par le « chacun pour moi » et le « mérite »), (voir nos [thèses \(3-\)](#) et [\(5-\)](#))

et surtout, cette théorie étant une politique économique dont la mise en œuvre aura des conséquences importantes sur nos vies,

(C-) elle doit être portée par des personnes crédibles inspirant la confiance, ce qui relève de nos *discriminations épistémiques*.

12 Question synthétique de J. Généreux au début de son intervention au séminaire du laboratoire CPN du 14/01/22

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

Si ces trois critères, surtout (B-) et (C-), ne sont pas réunis, ça fait peur, surtout aux plus fragiles, et un tien vaut mieux que deux tu l'auras.

La gauche actuelle, dispersée et au discours indigent, n'est en rien convaincante.

Les économistes se proclamant de la « vraie » gauche, perçus uniquement comme des universitaires hors sol et même pas d'accords entre eux n'inspirent guère confiance, y compris aux politiques (voir notre [thèse \(7-\)](#), et en particulier (7-2)).

Les deux derniers ouvrages de J. Généreux se limitent à donner des arguments incitant à ne plus croire à la théorie dominante (si tant est qu'il n'y en ai qu'une), arguments sous forme de dénonciation de *conneries économiques* et de leurs effets sociaux et environnementaux délétères. Ne proposant rien, hors la mise en œuvre d'une « *intelligence collective* », ses ouvrages ne permettent pas de changer de paradigmes comme l'envisage T. Kuhn.

Analyse des conneries économiques décrites par J. Généreux

Nous analysons successivement quelques dires des deux derniers ouvrages de J. Généreux :

La déconomie (Seuil, 10/11/2016) et

« *quand la connerie économique prend le pouvoir* » (Seuil, 07/10/2021)

Dans « ***La déconomie*** », J. Généreux dénonce les *crétineries* des élites : « *Serions-nous donc gouvernés par des imbéciles qui ignorent tout des leçons de l'histoire ? À quoi servent les livres et l'enseignement, si nos élites récitent à nouveau les crétineries des années 1920 sur les vertus de l'équilibre budgétaire et de la baisse des salaires ?* »

« *crétineries* » des élites auxquelles il oppose le bon sens de « *l'épicier de quartier* » et de « *n'importe quel citoyen* » : « *Vous allez découvrir plus loin comment des banquiers centraux, des prix Nobel, des polytechniciens, des énarques et autres agrégés des universités semblent ignorer les rudiments de mécanismes économiques qui n'ont pourtant aucun secret pour l'épicier de quartier, ni pour n'importe quel citoyen pourvu d'un zeste de bon sens.* »

« *les rudiments de mécanismes économiques* » n'ayant « *aucun secret pour l'épicier de quartier, ni pour n'importe quel citoyen pourvu d'un zeste de bon sens.* » ont trait à leur activité et préoccupations, à savoir la petite entreprise de l'un et le ménage de l'autre. C'est à l'aune du compte de résultat pour l'un et de son découvert bancaire pour l'autre qu'ils apprécient le discours « *équilibre budgétaire* » et « *baisse des salaires* » et ce n'est donc pas leur bêtise qui les fait adhérer à ce discours car celui-ci coche les trois case de nos critères de (A-) à (C-) : (A-) le discours est cohérent même s'il peut être complété par *augmentation des recettes*, (B-) les prémisses de *l'épicier* et du *citoyen* se rapportent avant tout à leur réalité (relative à l'entreprise ou à l'économie du ménage, à savoir leurs préoccupations, *émotion épistémique*), (C-) ils ont confiance à ceux qui tiennent ces discours, de part leurs positions sociales (*discrimination épistémique*). Seuls les citoyens se sentant les plus lésés par de trop petits salaires et la précarité (1-) soit disent qu'il faut faire payer plus d'impôts aux riches (solidarité nationale), (2-) soit se retournent vers leur employeur (justice sociale), (3-) soit se retournent vers les boucs émissaires qu'on leur suggère, ce qui n'est pas la chose la plus « intelligente ».

Toutefois, les *rudiments de mécanismes économiques* auxquels pense J. Généreux dans ses deux derniers ouvrages ne sont pas ceux là. Ils ne sont même pas relatifs à des réalités qui affectent directement *l'épicier* ou *n'importe quel citoyen* comme par exemple les distributeurs grossistes pour l'épicier ou l'employeur pour le citoyen. Ces *rudiments de mécanismes économiques* sont relatifs à

l'État et à la finance et ils n'ont *aucun secret* pour bien peu de gens, dont J. Généreux semble faire partie. Toutefois, par analogie avec leur propre réalité, *épiciers* et *citoyens* peuvent se dire, sans bêtise, que baisser les dépenses sociales ou augmenter les recettes fiscales est une solution (Par exemple que les grecs fortunés et l'église orthodoxe paye des impôts) car ils pensent que la dette d'un État se traite comme la leur, à savoir soit en augmentant des recettes, soit en diminuant des dépenses. Il est fort compliqué d'expliquer que, compte tenu de ses prérogatives monétaires, l'« *équilibre budgétaire* » d'un État pourrait être traité d'une autre façon (ex : annulation de dette ou création monétaire). Beaucoup d'anthropologues¹³ pensent que la dette et plus généralement le principe de réciprocité positive est un fondement des sociétés et des gens qui la composent et ce fondement, largement partagé, n'a rien de stupide.

L'argument principal de J. Généreux pour décrédibiliser ces *crétineries* sont les effets sociaux dévastateurs qu'elles provoqueraient, effets dévastateurs qui, d'après lui, sont des motifs suffisants pour faire changer très vite de politique, sauf si une pesante bêtise sévit à tous les échelons : « *Ainsi, même dans le pays européen le plus terriblement accablé par la crise financière, la classe dirigeante s'est contentée de penser et d'agir comme auparavant. Il aura fallu cinq ans de dépression et de misère pour que les électeurs se décident à porter au pouvoir un nouveau mouvement politique offrant une alternative à l'austérité : Syriza.* »

Il aura surtout fallu attendre la prochaine échéance électorale car renverser un gouvernement sans passer par les urnes est une affaire exigeant beaucoup plus qu'une simple absence de bêtise !

Syriza « *proposait enfin une politique raisonnable* » (« *effacer la « majeure partie » de la dette publique grecque* » et « *lancer un plan de "reconstruction nationale" de 11,4 milliards d'euros* »¹⁴)

Ensuite, J. Généreux pourfend la décision des « *dix-sept autres pays [qui] ont alors opposé une brutale fin de non-recevoir à la volonté exprimée par les citoyens grecs. Au mépris hallucinant de la démocratie et du bon sens économique, ils n'ont laissé à la Grèce qu'une sinistre alternative : la faillite et l'exclusion, ou bien le maintien des politiques absurdes qui, à l'évidence, ont constamment aggravé la crise au lieu de la résorber* ».

De multiples raisons censées, certes toujours discutables, peuvent expliquer cette *opposition brutale à la politique raisonnable* de Syriza et ensuite à sa capitulation en rase campagne, ex : les créanciers n'ont que faire d'une décision démocratique de leurs débiteurs au regard du danger, à leurs yeux, qu'une telle annulation de la dette puisse faire jurisprudence ; l'exclusion de la zone euro a été perçue comme un saut dans l'inconnu aux conséquences imprévisibles ; la Grèce aurait dû corriger depuis longtemps son incurie fiscale et n'aurait jamais dû maquiller ses comptes pour intégrer la zone euro.

Raisons discutables car, depuis, même des économistes « *mainstream* » pensent que les politiques de rigueur ne sont pas efficaces et le concept de dettes communes à l'Europe fait son chemin.

Ensuite, J. Généreux fait une comparaison très intéressante entre la période des « *trente glorieuses* » et la période suite au tournant des années 1980 :

« *La forme qui impose sa domination dans les vieux pays industriels, depuis les années 1980, se dénomme « capitalisme financiarisé » ou « capitalisme actionnarial » : un système dans lequel l'abolition des frontières économiques nationales et la dérégulation de la finance confèrent aux actionnaires le pouvoir d'exiger un taux de rendement du capital insoutenable tant pour l'économie*

13 Ex : Gouldner (1960) cité, avec Lordon, Graeber, Bourdieu et d'autres, par Émilie Bernier dans *Donner ou prendre ? L'obligation de rendre dans l'économie de la puissance* (Politique et Sociétés, Volume 37, numéro 1, 2018)

14 Source : <https://www.capital.fr/economie-politique/les-propositions-radicales-de-syriza-pour-sortir-la-grece-de-l-impasse-1007937>. Argument de Syriza pour effacer la dette : « *C'est arrivé pour l'Allemagne en 1953, cela peut aussi se produire pour le sud de l'Europe et la Grèce* ».

que pour l'écosystème, les salariés et la démocratie. »

Le « *capitalisme actionnarial* » existait avant Marx et il s'est vraiment développé à partir des lois de 1860 sur la « responsabilité limitée » (Voir notre [article Socialistes et évolution juridique au 19. siècle-deux occasions manquées à rattraper.](#)). La reconstruction et la croissance soutenue des « trente glorieuses » satisfaisaient les actionnaires, mettaient en vedette les entrepreneurs et les travailleurs en relative position de force. La fin des « trente glorieuses » sonne le retour en force des actionnaires du fait de leur pouvoir jamais perdu, celui fondé sur la propriété des moyens de production, pouvoir sur les entrepreneurs et les collectifs de travail, bref sur les entreprises sans existence juridique et dont la société des actionnaires est le « support juridique ». Des lois type *Sarbanes-Oxley*¹⁵ consacre ce pouvoir total des actionnaires. La croissance n'étant plus là pour soutenir une « bonne » rémunération du capital, les actionnaires imposent leur désirs brutaux d'enrichissement en misant un minimum, « *capitalisme financiarisé* », désirs poussant à des actions sur trois volets : (1-) « *l'abolition des frontières économiques nationales et la dérégulation de la finance* », seul sujet abordé par J. Généreux et la « vraie » gauche, (2-) le lean management dans les entreprises pour minimiser le capital immobilisé (working capital), gestion « financière » de l'entreprise (voir notre [article \(C-1-c\) Logique financière vs logique productive](#)) (3-) des « techniques » financières sur le dos des entreprises : « effet de levier » et surtout « rachat d'actions » (1998) (voir notre paragraphe *Absence d'analyse des techniques ou astuces financières*).

Comme l'explique bien J. Généreux et nos articles, ces mises en œuvre poussées par les désirs des actionnaires sont « *foncièrement contraire aux intérêts de la plupart des entrepreneurs* » : « *la nature proprement déconcomique de ce nouveau capitalisme : il est foncièrement contraire aux intérêts de la plupart des entrepreneurs et tend, par nature, à saper les bases de sa propre prospérité ; il siphonne les fonds nécessaires pour l'investissement productif, il lamine l'efficacité du travail et dégénère en véritable usine à crises.* »

Toutefois, compte tenu de nos explications ci-dessus, cela n'a rien de « déconnant », du moins à court et moyen terme : les actionnaires usent de leur pouvoir de propriétaires, jamais remis en question, pour maintenir ou accroître leurs profits quelle que soit la conjoncture dans l'économie « réelle ». Cela n'a rien de « déconnant » pour les actionnaires si, bien sûr, on sépare nettement actionnaires, qui ont le pouvoir, et patrons ou entrepreneurs et bien sûr entreprises qui sont subordonnés aux actionnaires. Cela peut effectivement être déconnant pour « *la plupart des entrepreneurs capitalistes* » à savoir des actionnaires qui sont vraiment les patrons de « leur » entreprise, leurs objectifs étant plutôt moyen et long terme et directement liés à leur industrie.

Après avoir dénoncé la puissance malfaisante de la sphère financière, mondialisée, J. Généreux souligne que la plupart des entreprises et des salariés ne sont pas « *mondialisés* », afin de démentir « *la ritournelle mondialiste* » qui nous *contaminerait* et nous convaincrait que « *si l'économie est vraiment « mondiale », alors sa régulation par des lois nationales est vaine* » et il annonce que son ouvrage « *démolira ce mythe de l'impuissance des nations.* ».

Toutefois, la « *la ritournelle mondialiste* » a d'autres discours que celui à propos d'entreprises de dimension mondiale, effectivement minoritaires, y compris à l'aune du nombre de salariés dans de telles entreprises (« *Les deux tiers des gens ne travaillent pas dans des firmes globales et ceux qui travaillent dans ces dernières ne sont pas eux-mêmes des salariés mondialisés.* »). La mondialisation, c'est aussi des produits et matières premières nécessaires mais inexistantes ou impossible à produire en France, des productions de multiples choses à prix avantageux pour de multiples raisons (dont le non respect de nos critères sociaux et environnementaux) dont

¹⁵ « *Loi visant à protéger les investisseurs en améliorant l'exactitude et la fiabilité des publications des entreprises conformément aux lois sur les valeurs mobilières, ainsi qu'à d'autres fins apparentées.* », entrée en vigueur le 31/07/2002

l'importation favorise notre déficit commercial.

Bien entendu, des mesures peuvent être prises au niveau de chaque État, certes dans la sphère financière (ex : « réguler » la finance mais surtout agir sur les causes structurelles de cette sphère financière au comportement aléatoire et non probabilisable mais pouvant tout emporter dans ses soubresauts – voir notre [article Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle](#)) mais surtout dans la sphère de l'économie réelle, avec sa lourdeur et sa complexité. Cela n'est en rien simple à faire d'autant que, dans cette sphère de l'économie réelle, la direction des opérations et le pouvoir en dernier ressort est celui des actionnaires, propriétaires exclusifs, de part la loi, des moyens de production. Malheureusement, personne n'interroge cette exclusivité d'appropriation, pas même J. Généreux (voir le chapitre suivant *Analyse de causes de l'aveuglement des marxistes sur les moyens de production*).

Enfin , toujours dans « **La déconomie** », J. Généreux observe que « *Dans l'interaction générale des forces qui font le mouvement de l'histoire, tout comme dans une ronde humaine, chaque maillon de la chaîne est à la fois cause et conséquence, facteur entraînant et objet entraîné. La question de savoir où se trouve la cause première est donc un pur jeu métaphysique qui revient à se poser des questions stériles de ce genre : qu'est-ce qui fait avancer une voiture ? Le moteur, le carburant, le chauffeur ou le type qui a inventé la roue ?* »

De nouveau, on est bien loin des « *rudiments de mécanismes économiques* » n'ayant « *aucun secret pour l'épicier de quartier, ni pour n'importe quel citoyen pourvu d'un zeste de bon sens.* ».

Néanmoins, Marx mentionne une étape initiale, une « accumulation primitive » ou « initiale » qui n'a rien d' « *un pur jeu métaphysique* » : l'appropriation primitive pour acquérir une fortune préalable a été absolument nécessaire pour investir et démarrer une industrie « capitaliste » à une époque où la « responsabilité limitée » n'existait pas. C'est rester bien terre à terre et non « *se poser des questions stériles* » que d'étudier les conditions de cette appropriation primitive pour s'apercevoir que celle-ci s'est reproduite ensuite avec les mêmes arguties juridiques et rapports de force dans les colonies puis de nos jours grâce aux lois sur la « responsabilité limitée » et l'inexistence juridique de l'entreprise (voir notre [article Genèse et caractéristiques du capitalisme](#)).

Dans « **quand la connerie économique prend le pouvoir** » (Seuil, 07/10/2021), J. Généreux rappelle une époque de grands entrepreneurs : « *L'économie de cette époque [des trente glorieuses] n'était donc pas gouvernée par des actionnaires ou des marchés, mais plutôt par des managers salariés et des hauts fonctionnaires en quête d'un développement à long terme : un capitalisme managérial, dans un État industriel remarquablement décrit par John Kenneth Galbraith* ». Il souligne ensuite les espoirs suscités et la désillusion : ce partage des pouvoirs était contingent¹⁶ : « *Des reconstruteurs de l'après-guerre ont pu croire sincèrement qu'ils avaient remis les nations sur la voie de la coopération et du progrès, et que, avec le temps, il serait possible de combler toutes les lacunes encore béantes de leurs sociétés en poursuivant dans cette voie. Cependant, ils ne mesuraient pas à quel point leur construction était contingente à des rapports de force sociaux,...* »

Ainsi, la *Loi Sarbanes-Oxley*¹⁷ rappelle, pour ceux qui l'avaient oublié, que le seul pouvoir en dernier ressort est celui des actionnaires de part leurs titres de propriété (leurs actions ou parts sociales) leur donnant tout pouvoir sur les moyens de production et sur les « *managers salariés* ».

16 Dans son « *capital du 21. siècle* », T. Piketty souligne également la singularité de cette époque au regard de la concentration des patrimoines : Ce serait uniquement durant les « trente glorieuses » qu'il y a eu une déconcentration des patrimoines.

17 « *Loi visant à protéger les investisseurs en améliorant l'exactitude et la fiabilité des publications des entreprises conformément aux lois sur les valeurs mobilières, ainsi qu'à d'autres fins apparentées.* », entrée en vigueur le 31/07/2002

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

Au regard de notre [analyse de la sphère financière](#), cette loi ne diminue qu'un peu les aléas de la sphère financière en limitant le facteur mensonge ou trucage des données financières qui ne sont que des éléments parmi d'autres provoquant les affects dans cette sphère. Bien entendu, cette loi n'a pas empêché les crises ultérieures, notamment celle de 2008 (dite des « subprimes », également provoqués par des indécitesses, celles de courtiers fourguant des emprunts supplémentaires à des clients non solvables en leur faisant miroiter la valeur spéculative de leur logement). La sphère financière, structurellement, est ballottée par les affects d'une poignée d'actionnaires tantôt alliés, tantôt ennemies mais tenant toujours en leur pouvoir les entreprises avec leur dirigeants et leur collectifs de salariés. Ce pouvoir, y compris de chantage, est maintenant assez fort pour se libérer de plus en plus de contraintes, ainsi « *partout, la généralisation du libre-échange et la déréglementation de la finance ont donné aux détenteurs et aux gestionnaires du capital un pouvoir de chantage inédit pour imposer leurs exigences aux entreprises et aux gouvernements.* ».

Notons que dans cette dernière citation, J. Généreux distingue bien les « *détenteurs du capital* » et les entreprises, sans toutefois se pencher sur les raisons structurelles qui font que les « *détenteurs du capital* » ayant le pouvoir sont seulement une poignée.

Enfin, J. Généreux expose la vraie cause du *pouvoir du capital* : non pas « *la propriété privée des entreprises* » mais « *l'ensemble des lois qui déterminent les droits et obligations qui sont attachés au fait de posséder quelque chose* » : « *Comme je l'ai longuement expliqué dans La Déconomie, ce n'est pas la propriété privée des entreprises qui fait le pouvoir du capital : c'est plutôt l'ensemble des lois qui déterminent les droits et obligations qui sont attachés au fait de posséder quelque chose. Cette interprétation du capitalisme a été remarquablement confortée par le travail de l'historienne du droit Katharina Pistor dans Le Code du capital* ».

A propos de la « *Connerie artificielle* » selon J.F. Dortier, nous avons souligné l'analogie entre l'intelligence ou la connerie de l'ordinateur et l'intelligence ou la connerie juridique. L'ordinateur et tout ce qu'il prescrit (des formulaires et des reporting à remplir, des décisions sans appels, etc..) et un système juridique et tout ce qu'il prescrit également sont en bout de chaîne des édifices d'idées de toute sorte produits par les humains, du moins les plus puissants d'entre eux¹⁸. L'ordinateur et tout ce qu'il prescrit et le système juridique ne sont que les moyens mis en œuvre pour rendre effectivement performatifs ce qui est désiré par ceux qui ont le pouvoir, ces désirs étant intrinsèquement performatifs.

Les lois ne sont que la légalisation ou signification en « force de lois » d'édifices d'idées qui existent déjà, que ces édifices et leur législations correspondantes soient le résultat de longues et respectueuses délibérations habermassiennes, ou de négociations avec rapports de force et menaces, ou d'introductions par ruse, en catimini et sans débat au niveau d'une commission parlementaire. Ce qui préexiste à la loi est déjà largement consistant et l'approcher et l'étudier par le biais de la loi correspondante est une méthode certes féconde mais réductrice. En tout cas, un corpus de lois ne saurait avoir pour causes la bêtise ou la connerie, même si ce corpus comporte quelques incohérences et incomplétudes : il en est de même du plus parfait édifice mathématique d'après Gödel.

De plus, de talentueux juristes sont employés en permanence pour exploiter les failles des lois et de la réglementation en se fondant sur d'autres édifices d'idées qui se tiennent, édifices qui peut être seront à l'origine d'un amendement à cette loi ou d'une autre loi, pour les légaliser ou les interdire.

Surtout, pour qu'une partie soit prise en compte dans une loi, il faut déjà qu'elle soit sujet de droit. Ainsi, les lois sur la « responsabilité limitée » semblent assez anodines : elles ne considèrent que le seul sujet de droit concerné, l'actionnaire, et elles ne parlent évidemment pas de l'entreprise

¹⁸ Ce n'est pas un hasard si les choix des logiciels pilotant les entreprises, ex : SAP, relèvent des instances les plus hautes.

puisqu'elle n'est pas sujet de droit. C'est un énorme point aveugle¹⁹.

Si la loi avait mentionné l'entreprise, cela aurait été pour dire qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité « limitée » mais d'une responsabilité « partagée » avec l'entreprise, celle-ci ayant donc une responsabilité illimitée (qui ne s'arrête que lorsqu'elle est liquidée), responsabilité partagée alors à rétribuer par une propriété et un pouvoir partagés, comme entre actionnaires.

D'ailleurs actuellement, si l'entreprise est « too big to fail » (une entreprise peut mourir!), ce n'est pas la loi mais la « générosité » du politique qui la soutient, au grand bénéfice de ses actionnaires-propriétaires qui avaient pourtant déjà limité leur risque en misant un minimum

Pour conclure, les conneries analysées par J. Généreux sont appréciées surtout à l'aune (1-) des effets sociaux délétères des politiques économiques et financières, (2-) des effets délétères de la finance sur l'économie réelle²⁰. Malheureusement, les fondements du pouvoir d'une poignée d'actionnaires poussés par des désirs qui n'ont que peu à voir avec le bien commun, ne sont ni analysés, ni dénoncés. Pourquoi ?

Analyse de causes de l'aveuglement des marxistes sur les moyens de production

Nous rappelons, dans notre chapitre *Essai de conceptualisation de la connerie*, qu'il est admis que la bêtise est la chose la plus largement partagée, au moins autant que l'intelligence.

Il y aurait donc une « bêtise de gauche », ex : la gauche « Mitterrand 1983 » ou « Hollande 2015 » qui ont gagné dans les urnes, mais aussi une « bêtise de la « vraie » gauche marxiste » qui n'a jamais gagné, ni sur le terrain et ni dans les urnes. J. Généreux et beaucoup d'économistes de la « vraie » gauche ont bien expliqué les bêtises de la gauche de gouvernement.

Une conclusion de notre chapitre *Essai de conceptualisation de la connerie* est que le concept de « bêtise » ou de « connerie » n'est pas mobilisable pour analyser un sujet. Par contre, les concepts *émotions et discriminations épistémiques*, utiles pour analyser la « bêtise », sont là aussi à mobiliser. La bêtise n'est pas qu'individuelle, elle est due à une « intelligence » collective nourrie d'à priori, de préjugés et doxa, d'écoles et d'entre-soi académiques ou autres.

Dans ses deux derniers ouvrages, les deux citations similaires de J. Généreux rapportées en début du chapitre *Essai de conceptualisation de la connerie* mentionnent trois catégories de prémisses pour expliquer ce « système [économique] calamiteux » ((1-) nécessités de la nature, (2-) malveillance d'une minorité de possédants, (3-) bêtise). J. Généreux écarte les deux premières explications pour se concentrer sur la troisième, la bêtise. Néanmoins, les deux premières explications étant largement partagées, il serait pertinent de s'interroger sur les prémisses qui fondent ces deux explications :

Q1 : Qu'est ce qui est perçu comme « nécessité de la nature » et qui conduit à dire qu'« il n'y a pas d'alternative » ?

Q2 : Y a-t'il une raison structurelle, un état des choses, dont des lois (?), à ce qu'il n'y ait qu'une minorité de possédants (concentration des patrimoines montré par T. Piketty) ?

Nos rudiments marxistes nous suggèrent les réponses suivantes : (1-) la propriété est un droit considéré comme fondamental et donne toute puissance lorsqu'il s'agit des moyens de production,

19 Même aveuglement à propos des crimes d'inceste ou de pédophilie : il a fallu que les enfants deviennent « mieux » sujets de droits, grâce à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en 1989, pour que ces méfaits soient juridiquement reconnus.

20 « le capitalisme a été libéré de ses chaînes et il se dévore lui-même »

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

(2-) Il y a deux raisons structurelles principales²¹ à la concentration des patrimoines : la « responsabilité limitée » et l'inexistence juridique de l'entreprise, (3-) la malveillance ou tout autre comportement fondé sur des énoncés moraux sont à la discrétion des propriétaires car ces énoncés ne font pas le poids en face d'un droit fondamental comme la propriété, dans les limites de la lois.

Le déroulement du récent échange²² entre J.L. Mélenchon et de Bézieux , « patron des patrons », illustre la faiblesse de l'argumentation de Mélenchon au regard des nos questions-réponses : (a-) Mélenchon fait état des abondants dividendes versés aux actionnaires pour 2021²³, (b-) de Bézieux lui rétorque que c'est normal : c'est la rémunération des investissements et des risques pris par les valeureux investisseurs (terme plus positif qu'actionnaires), (c-) Mélenchon répond que ça aurait pu être « mieux » partagé entre capital et travail, ce qui n'est qu'une objection morale qui n'a peu de poids devant les droits de propriété.

Sur ce sujet, le débat s'arrête de suite : après tout, les salariés français des entreprises visées, comme Total, ne sont pas réputés malheureux et le principe de verser des dividendes aux investisseurs courageux est accepté, même par Mélenchon.

Si à l'étape (c-) Mélenchon aurait rétorqué que l'actionnaire n'investit que très peu et que c'est l'entreprise, son collectif de salariés, qui investit le plus et de loin et qu'elle a droit à ce titre et en proportion à sa part de pouvoir et de dividendes, le débat aurait eu une autre allure car il aurait été sur le même terrain, celui d'un droit fondamental relatif à la propriété que de Bézieux ne peut pas contester.

Ces réponses ne sont pas envisagées et approfondies du fait de quatre types de blocages épistémiques qui sont rapidement présentées ici :

- (a-) l'absence d'analyse des techniques ou astuces financières (*émotion épistémique*)
- (b-) l'a priori négatif et sans discernement sur la propriété (*émotion épistémique*)
- (c-) la reproduction des discours marxistes amalgamant « capitalistes », « patrons » et « entreprise » (*émotion et discrimination épistémique*)
- (d-) l'entre-soi académique et militant, à dimension affective, terreau des trois causes ci-dessus (*discrimination épistémique*).

Absence d'analyse des techniques ou astuces financières

La presse spécialisée des « capitalistes » explique abondamment les astuces « effet de levier » et « rachat d'actions »²⁴. Par contre, aucun économiste de la « vraie gauche » ne s'abaisse à étudier ces publications largement accessibles sur internet pour dénoncer ces astuces qui violent les règles d'appropriation et de propriété: Ce sujet n'a aucun intérêt (beaucoup moins que tous les sujets relatifs au travail et à l'exploitation) et l'étudier serait être implicitement pour la propriété.

Rachat d'actions: sur ordre des actionnaires, l'entreprise rachète une fraction de leurs actions à tous ceux-ci. Pourtant, elle ne devient pas propriétaire de la même fraction des moyens de production, les actionnaires restant les seuls propriétaires car les actions « rachetées » sont ensuite « annulées »²⁵. Par contre, lorsqu' un actionnaire A rachète des parts à un actionnaire B, le A devient

21 Raisons principales au regard d'autres comme l'héritage, le vol, etc...

22 Lors d'un débat pour les présidentiels sur FR2 le 10/02/2022

23 Et Mélenchon n'a même pas parlé des « rachat d'actions » ensuite « annulées » !!! (voir note ci-dessous)

24 Nous les expliquons plus complètement dans le chapitre *Astuces financières permises par la « responsabilité limitée »* de notre article [Socialistes et évolution juridique au 19. siècle-deux occasions manquées à rattraper](#).

25 Le Monde du 31/01/22 : « En rachetant ses propres actions pour les annuler ensuite, l'entreprise faire grimper mécaniquement – puisque le dénominateur se réduit – le bénéfice par action ». Pour 2021, les entreprises su CAC 40 ont racheté pour 23,8 milliards € et ont versé 46,1 milliards de dividendes, soit un total de 69,4 milliards € versés aux actionnaires.

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

un peu plus propriétaire, car il n'y a évidemment pas d'annulation d'actions, et le B un peu moins.

Effet de levier: l'actionnaire mise 10 et l'entreprise, sur ordre de l'actionnaire, emprunte 50 pour investir. Les 60 d'actifs acquis ou construits n'appartiennent qu'à l'actionnaire qui a mis 10. Par contre, si six actionnaires misent chacun 10, la propriété des 60 d'actifs acquis ou construits est partagée entre chaque actionnaire : celui qui a mis 10 possède 10.

Dit autrement:

(a-) L'actionnaire pioche dans sa trésorerie ou emprunte personnellement pour investir en moyens de production. Son versement est appelé « capital social » et est reconnu par des actions qu'il possède. Cette possession d'actions lui donne LE pouvoir et des revenus.

(b-) Sur ordre, le collectif de travail de l'entreprise pioche dans sa trésorerie ou emprunte pour investir en moyens de production. Son versement n'est pas appelé « capital » et n'est en rien reconnu par des actions dont la possession lui aurait donner du pouvoir et des revenus. Tout ce à quoi il contribue, dont et surtout les moyens de production, revient à l'actionnaire.

Ces deux exemples (voir les articles, en expliquant d'autres, cités dans le paragraphe suivant) surprennent n'importe qui croyant que pour posséder 100 il faut payer 100. Des économistes « main stream » trouveront toujours des arguties juridiques²⁶ pour légitimer que la mise de l'actionnaire soit récompensée et celle du collectif de salariés ignorée ou « annulée », alors que les économistes de la « vraie » gauche ignorent l'existence de ces astuces et ne s'abaissent pas à considérer ces histoires de propriété mal acquises dans la mesure ou pour eux tout est moralement mal acquis.

Ces deux sujets, cités en exemple, conduisent aux deux questions suivantes dont les réponses, simples devraient troubler toute personne « de gauche » mais aussi les « libéraux » se référant à J. Locke et A. Smith.

(1-) Qui contribue le plus aux moyens de production ? l'entreprise ou l'actionnaire ? *De loin, c'est l'entreprise, son collectif de salariés*

(2-) Qui maîtrise et de fait possède ces moyens de production ? *UNIQUEMENT l'actionnaire.*

Un des fondements de l'analyse marxiste étant la classification entre ceux qui possèdent les moyens de production et ceux qui n'ont que leur force de travail à proposer, les réponses à ces deux questions devraient pousser à quelques interrogations ! Ben non !

A priori négatif sur la propriété

La « vraie » gauche a un tel a priori sur la propriété et sur ceux qui s'enrichissent en général qu'elle se polarise sur le mauvais usage qui est fait de la propriété par la minorité possédante sans s'interroger sur les méthodes d'acquisition qui cause cette minorité, ce que fait même un [article wikipedia sur l'acquisition de biens](#) expliquant les deux procédés d'acquisition marchande de biens.

Le propre du capitalisme, sa « logique », est ce que Marx nous montre en dénonçant « l'accumulation primitive », naissance du capitalisme moderne selon lui. Du temps de Marx, les mêmes « accumulations » (ou plutôt appropriations) ont été faites dans les colonies américaines et africaines et ensuite après Marx grâce aux lois de 1860 sur la « responsabilité limitée » :

« Accumulation primitive », appropriation des terres coloniales et appropriation exclusive des moyens de production par l'actionnaire ont été ou sont « permises » par la même argutie juridique:

²⁶ Arguties juridiques fondées sur la performativité de la loi ou même de celle des systèmes informatiques décideurs dans la sphère financière, obnubilés par le respect de nos critères (A-) sur la cohérence et la complétude de l'édifice d'idées et en oubliant nos critères (B-) sur les prémisses fondant tout édifice juridique ou informatique.

l'inexistence juridique des communautés paysannes et autochtones et des entreprises: Pour revendiquer et graver un droit, même fondamental, il faut exister juridiquement.

Voir notre [article Socialistes et évolution juridique au 19. siècle-deux occasions manquées à rattraper](#).

Cet a priori négatif vient d'une lecture non actualisée de Marx: d'après tous ses ouvrages sur le sujet, Marx répondrait "**UNIQUEMENT l'actionnaire**" aux deux questions en fin du paragraphe précédent sur la contribution et la possession des moyens de production. En plus, selon Marx, l'actionnaire paye même la matière première et les salaires !

Pour la défense de Marx, tous ses ouvrages ont été écrits avant les lois des années 1860 sur la responsabilité limitée. Voir nos [différents articles](#) analysant [les discours marxistes](#).

[Certains même révoquent même le "capital"](#) comme patrimoine pour écrire que « *le capital est un rapport social qui permet à une minorité de s'enrichir en s'appropriant le travail d'autrui* » alors que cela n'apparaît dans aucun écrit de Marx (Marx écrit: "*la circulation de l'argent considéré comme capital est une fin en soi* »). Chez Marx, le capital est par définition l'argent qui circule pour faire de l'argent). L'existence de *minorités s'enrichissant* « *en s'appropriant le travail d'autrui* » est de tout âge et de toute organisation (ex de nos jours: dans une association loi 1901 sans but lucratif) : ce n'est donc en rien la caractéristique du capitalisme, ni même des organisations qui s'y rapportent.

Reproduction des discours marxistes amalgamant « capitalistes », « patrons » et « entreprise »

Les militants et pédagogues de la « vraie » gauche reproduisent les discours marxistes centrés sur l'exploitation et l'accaparement de la plus-value : ce sont des sujets porteurs du fait de l'indignation générale provoquée par cette exploitation et cet accaparement. Hélas, la « vraie » gauche reproduit et approfondit ces discours sans réactualiser les propos de Marx sur le « capitaliste » qui paye tout (machines à filer, salaires, fil, etc..), sans tenir compte que ces propos sur ce sujet sont datés et caduques depuis les lois de 1860 sur la responsabilité limitée. Hélas, ces propos confortent ceux des supporters du capitalisme à propos de l'investisseur qui mise son argent, prend des risques et doit donc être récompensé. Cette reproduction « bête » du discours marxiste, se mariant si bien avec celui des capitalistes, est très claire dans les explications du taux de profit et de sa fameuse baisse tendancielle (voir le paragraphe [Baisse tendancielle du taux de profit ?](#) de [cet article](#)).

La « vraie » gauche amalgame et diabolise indifféremment l'actionnaire, le PdG ou « patron », l'entreprise. Elle se met donc à dos beaucoup de monde, y compris des T.P.E. et P.M.E., « patrons » et salariés confondus.

Le « capitaliste » selon Marx mise sa fortune et son honneur (sa responsabilité financière et pénale est illimitée) et il est le **patron** de son **entreprise**, expert à « *l'oeil averti* ».

L'actionnaire d'aujourd'hui mise le moins possible, limite son risque notamment financier, fait porter la plus grande partie de l'effort et donc du risque financier et la totalité du risque pénal à l'entreprise et à son PdG. Néanmoins, l'actionnaire est de fait propriétaire de tout.

Le PdG (« patron ») est nommé, missionné, récompensé ou viré par l'actionnaire sans avoir de raisons à donner²⁷.

²⁷ Dans bien des cas de TPE et PME, le patron est l'actionnaire. Il est donc un « vrai » entrepreneur dont le désir de « faire du fric » peut être moins fort que celui de développer son entreprise pour toutes sortes de raisons (il croit en ses produits ou services, attachement à son personnel, etc...) mais cela reste à sa seule discrétion.

L'entreprise n'est rien juridiquement. Son « support juridique » est la société des actionnaires.

En amalgamant « capitalistes », « patrons » et « entreprise », il est impossible à la « vraie » gauche de répondre correctement aux deux questions en fin du paragraphe précédent sur la contribution et la possession des moyens de production.

Voir nos articles [Critique des discours actionnarial et marxiste sur les procédés d'acquisition et d'enrichissement](#) et [Absence d'analyse marxiste des causes de la puissance du capitaliste](#).

Voir notre carnet de recherche [l'économie au prisme des moyens de production](#).

Entre-soi académique

Tout ce qui est décrit ci-dessus est largement dû à l'entre-soi académique des économistes partie prenante de la « vraie » gauche.

Les économistes atterrés ne font pas exception d'après leur cursus : que des professeurs d'université et autres maîtres de conférence, parfois avec un rôle de consultants auprès d'administrations ou de grands groupes anciennement ou toujours nationaux.

L'entre-soi académique pousse à choisir des sujets « porteurs » dans et pour cet entre-soi et ce pour de multiples motifs (école de pensée, financement par projet, notoriété, etc...) dont des causes relatives à l'imitation des affects ou la puissance de la multitude.

L'exploitation d'une majorité de gens n'ayant que leur force de travail à proposer par une minorité possédant de fait les moyens de production est un sujet porteur car il a été largement étudié par Marx et il renvoie à des réalités de tous les jours pour presque tous,

L'économie au prisme de l'État ou de la Finance ou même l'État au prisme de la finance sont des thèmes actuellement beaucoup plus porteurs que ceux au prisme des moyens de production, beaucoup plus terre à terre, oubliant ainsi que l'économie se rapporte en premier lieu à la mise à disposition de biens et de service, mise à disposition nécessitant des moyens matériels et humains ad hoc. Cela relève des *émotions épistémiques* : poussés par toutes sortes d'affects provoqués par leurs institutions humaines aussi bien que par leurs désirs propres, les chercheurs étudient beaucoup certains sujets et moins d'autres.

Ainsi, le manifeste des *économistes atterrés* remet en cause l'État et la finance surtout en s'attaquant à la fiscalité. Il n'évoque pas du tout l'économie réelle, les entreprises, leurs actionnaires-propriétaires et les PdG-hommes de main qu'ils nomment et récusent ad nutum.

Voir à ce propos l'article [Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle et critique de l'approche du manifeste des économistes atterrés](#).

Ils sont donc aveugles à de multiples choses, par exemple, aux Interhouse Transfert Price (ITP) définissant les prix de transfert entre sociétés d'un même groupe international dans différents pays afin de favoriser les bénéficiaires, sans aucune fraude fiscale, uniquement dans des pays à faible fiscalité. Ce procédé est bien plus « efficace » que toute évasion fiscale !

Il y a de rares exceptions à ces *émotions épistémiques* dominantes à propos de la *responsabilité limitée*, exceptions que nous mobilisons avec la littérature financière et managériale dominante²⁸, par ex. : (1-) Y.N. Harari dans son célèbre ouvrage SAPIENS²⁹ pour qui la « responsabilité limitée »

28 Dans notre article [Socialistes et évolution juridique au 19. siècle-deux occasions manquées à rattraper](#) ainsi que le [guide-du-routard-du-financement-d'entreprise-2020](#) du MEDEF.

29 Y. N. Harari : « SAPIENS », paragraphe « la légende de Peugeot » ; voir [notre article D-5-Critique-spinoziste-d'extraits-de-SAPIENS-de-Y.N.-Harari](#)

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

compte « *parmi les inventions les plus ingénieuses de l'humanité* » ; (2-) une thèse d'histoire de Dougui Nourredine³⁰ sur la genèse de la loi sur la « responsabilité limitée » en France et (3-) un article de David Foucault³¹ en 2011 sur la crise financière anglaise de 1866.

Vu de l'extérieur, cet entre-soi académique de personnes qui ne mettent pas les mains dans le cambouis et qui ne traitent pas des sujets qui touchent directement les gens (hors l'exploitation de ceux-ci) n'inspire pas confiance (*discrimination épistémique*).

Cette *discrimination épistémique* fonctionne aussi dans l'autre sens : tout écrit qui ne vient pas d'une source académique reconnue est tout simplement ignoré par ce milieu.

Néanmoins, il suffirait de peu pour que certains auteurs académiques abordent ce sujet d'appropriation des moyens de production en prolongeant leur réflexion comme le montre le chapitre suivant.

Quelques pistes vers nos constatations et propositions

Quelques pistes d'analyse ou de propositions semblent néanmoins aller dans le sens de nos constatations, relatives à l'appropriation des moyens de production, et de nos propositions, poussées par ces constatations. Il suffirait de légèrement les prolonger.

(1-) F. Lordon écrit dans son blog du 04/07/20 (« [fermer le finance](#) ») : « *À l'envers de ce qui est répété par tous les appareils de l'idéologie néolibérale, les actionnaires apportent finalement si peu d'argent aux entreprises que celles-ci ne dépendent que marginalement d'eux pour leur financement* ». Et en note il précise : « *Quand les flux nets ne vont pas carrément dans l'autre sens — des entreprises vers les (mal-nommés) « investisseurs » — notamment du fait des rachats d'actions (buy-back)* ».

Cette observation de F. Lordon est très juste mais dommage qu'il ne s'interroge pas sur « qui investit ? » si ce n'est pas le capitaliste !: pour un projet industriel donné, les investissements nécessaires au projet et les risques pris sont inhérent au projet. Si l'actionnaire veut absolument limiter son risque et « *apporte finalement si peu d'argent* », qui d'autre que l'entreprise est « disponible » et aux ordres pour assumer le reste, risque et financement.³² ?

Une fois cette reconnaissance faite de la contribution prépondérante de l'entreprise, nos propositions relèvent d'un bon sens « lockien » pour initier les transformations profondes que F. Lordon proposent avec B. Friot. (voir notre [article sur ce sujet](#)).

(2-) Pour Piketty, la caractéristique du capitalisme du 21. siècle est la concentration de plus en plus grande des patrimoines en quelques mains. On peut discuter beaucoup de choses de l'ouvrage de Piketty mais on ne doit pas sous-estimer l'importance de cette constatation. Il constate qu'il y a concentration tant que **r** (rendement du capital) **est supérieur à g** (croissance économique) mais il n'explique pas la cause structurelle de ce que décrit cette formule : cette formule est très vite respectée lorsque l'actionnaire investit une fois et l'entreprise année après année, au gré de sa croissance **g**. Les moyens de production et donc la valeur ajoutée croissent également de **g** si toutes les autres choses sont égales par ailleurs. Le rendement **r** du capital de départ de l'actionnaire (le « capital social ») croît avec **g** ainsi que son patrimoine alors qu'il n'y rajoute pas un sous mais il est

30 Dougui Nourredine. Les origines de la libération des sociétés de capitaux à responsabilité limitée, 1856-1863, In revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 28 N°2, Avril-juin 1981. pp. 268-292; https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1981_num_28_2_1142

31 David Foucaud : *l'impact de la loi de 1862 généralisant la responsabilité limitée au secteur bancaire financier sur la crise anglaise de 1866* ; Presses de Sciences Po | « Revue économique » ; 2011/5 Vol. 62 | pages 867 à 897

32 En 2016 investissement par émission d'actions : 22 M€ ; par emprunt des entreprises : 297 M€ (source : LaTribune et Insee)

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

le seul propriétaire juridiquement possible des moyens de production, d'où cette concentration de plus en plus grande.

Si le patrimoine « moyens de production » était réparti entre TOUS ses contributeurs que sont l'actionnaire (faible contributeur) et le collectif de salariés (contributeur prépondérant), il n'y aurait plus de concentration !

(3-) Valérie Charolles³³ (voir notre [article](#)) propose la prise en compte d'un « actif salarial »³⁴ à ajouter à l'« actif des moyens de production » en précisant d'emblée que l'entreprise contribue³⁵ à cet « actif salarial » (comme nous disons qu'elle contribue à l'« actif des moyens de production ») et qu'elle doit, au titre de cette contribution, siéger au C.A. avec les actionnaires. Pour siéger avec les actionnaires l'entreprise, son collectif de salariés, doit être sujet de droit³⁶.

La proposition de V. Charolles est donc très similaire à la notre :

Dans sa proposition, il faut faire accepter trois choses: (1-) le concept d'« actif salarial », (2-) la contribution de l'entreprise à celui-ci, (3-) entreprise sujet de droit.

Dans notre proposition, il faut faire accepter deux choses: (1-) la contribution de l'entreprise à l'« actif moyens de production », (2-) entreprise sujet de droit : le concept d'« actif moyens de production » est accepté et existe déjà dans le bilan.

(4-) Dans un interview³⁷, J.P. Robé mobilise beaucoup l'analogie famille et entreprise pour expliquer que, l'entreprise étant, comme la famille, ni sujet de droit et ni objet de droit, elle ne peut ni être propriétaire, ni être propriété. *« L'entreprise est une organisation économique et n'existe pas en tant que telle au sens juridique : ce n'est ni une personne morale, ni un bien ou un ensemble de biens. ...Personne n'est propriétaire de l'entreprise. ...ce serait comme dire qu'on peut être propriétaire de sa famille par exemple. Il y a des institutions dont personne n'est propriétaire, et c'est le cas de l'entreprise ».*

Néanmoins, il dénonce les effets si bénéfiques pour l'actionnaire de la responsabilité limitée : *« Actuellement, les actionnaires de contrôle ont un pouvoir de décision qui fait porter le poids des risques qu'ils prennent sur d'autres qu'eux. Si les stratégies risquées se traduisent en profits, ce sont eux qui en bénéficient. Mais quand les risques se réalisent, ce ne sont pas eux qui payent les pots cassés, ce sont d'autres, internes ou externes à l'entreprise³⁸, qui en subissent les conséquences.... ils ont le beurre et l'argent du beurre ».*

Mais pourquoi diable cette analogie de J.P. Robé entre famille et entreprise alors que ces deux entités sont très différentes ? Pourquoi ne pas avoir osé plutôt une analogie entre entreprise et association loi 1901 ? Les entreprises et les associations sont extrêmement similaires (moyens de production, salariés, bénéfiques (mais interdiction de les distribuer!)) et les associations sont sujets de droit et peuvent donc être propriétaires de leurs moyens de production auxquelles elles contribuent (les donateurs et cotisants ont eux abandonnés leurs droits de propriété mais pas leurs droits de gouvernance). Alors, pourquoi pas l'entreprise si nous suivons son raisonnement analogique ?

Après toutes ces analyses, nous concluons cet article en résumant ci-dessous nos prémisses relatives à la sphère de mise à disposition de biens et de services et à la sphère financière.

33 Valérie Charolles : *Le libéralisme contre le capitalisme* | Thèse sur travaux | Université Paris Nanterre | 2019

34 L'ensemble des salariés, chacun avec ses compétences sachant que « le savoir, incarné par le salarié, est salué comme l'actif économique le plus précieux ».

35 V. Charolles mentionne les « Les frais de formation et de recrutement de l'année ».

36 Un C.A. n'est pas sujet de droit. Seuls ses membres doivent l'être et le sont pour en être membres.

37 URL : <https://www.metiseurope.eu/2012/06/18/jean-philippe-rob-personne-nest-propritaire-de-lentreprise/>

38 Sous-traitants, fournisseurs et surtout le collectif de salariés qui peut se retrouver au chômage !

Nos prémisses quant à l'économie de production et la finance

Nos prémisses relatives à la **sphère de mise à disposition de biens et de services** sont :

(1-) Deux catégories de personnes en économie « capitaliste »: ceux qui contrôlent et possèdent de fait les moyens de production et ceux qui n'ont que leur force de travail à proposer. Sauf raisons conjoncturelles très particulières (ex : forte pénurie de main-d'œuvre), les seconds sont subordonnés au premiers par le rapport salarial : le rapport de force leur est défavorable.

(2-) L'entreprise, son collectif de salariés, contribue beaucoup plus aux moyens de production que l'actionnaire par son argent et son industrie.

(3-) Néanmoins, l'actionnaire a l'exclusivité du contrôle et de la possession de fait des moyens de production. Il peut les revendre, les délocaliser, etc...

Les réalités (2-) et (3-) sont LA caractéristique du capitalisme. La réalité (3-) devrait rendre pour le moins perplexe toute personne « de gauche » et même toute personne se réclamant du libéralisme des origines, celui de J. Locke et A. Smith pour qui une propriété ça se mérite.

Les ouvrages des économistes de la « vraie » gauche se concentrent surtout sur la sphère financière et l'État, autant pour la comprendre que pour suggérer des solutions.

Notre analyse prend en compte les prémisses suivantes quant à **la sphère financière**, prémisses issues de notre article [*Approche spinoziste de la finance et de l'économie réelle*](#) :

(A-) Quatre faits relatifs à la nature des liens tangibles entre la sphère financière et la sphère de la mise à disposition de biens et de services:

(1-) La maîtrise et de fait la propriété des actifs de l'entreprise, de ses moyens de production, procèdent uniquement de la possession des seules actions ou parts sociales, du « capital ».

(2-) La valorisation initiale des actions est le « capital social » qui n'est qu'une petite fraction de la contribution nécessaire pour constituer les actifs, la contribution de l'entreprise, de son collectif de salariés étant ignorée. Ensuite, la valorisation boursière de ces actions n'est que vue de l'esprit et peut dépendre de multiples facteurs, de la vague estimation des actifs réels de l'entreprise aux affects et désirs des actionnaires procédant de multiples affections (paris sur le paris des autres, OPA, multiples « indices », etc...).

(3-) N'étant que vue de l'esprit sans nécessité de matérialisation, la valorisation boursière des actions ou des produits dérivés qui en sont composés (avec des emprunts et d'autres choses) n'est soumise potentiellement à aucune inertie, à aucune limite, qu'elle soit spatiale ou temporelle, ex: transaction très discrète à la valorisation convenue d'un bout du monde à l'autre en quelques millisecondes.

(4-) Les seuls acteurs ayant le pouvoir dans cette sphère financière sont une poignée d'actionnaires (ceux qui, même peu, ont contribué aux moyens de production par le dépôt du capital social, ou ceux à qui ils ont vendu leurs actions), acteurs dont les affects et les désirs peuvent être très différents de ceux de la majorité de gens, ex: récupération rapide de cash pour les premiers et pérennité de l'activité dans leur établissement pour les seconds.

Remarque : ce point (4-) est une conséquence du point (2-), à savoir la reconnaissance de la seule contribution des actionnaires, nommée « capital » mais néanmoins minime, aux actifs et moyens de production.

(B-) Nous posons deux hypothèses, relatives à (A-2) et A-4), pour apprécier les propositions d'évolution de la sphère financière :

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

(1-) La prise en compte, année après année, comme « capital » de TOUTES les contributions aux actifs, aux moyens de production, relierait plus fortement la sphère financière à la sphère de la mise à disposition de biens et de services et favoriserait grandement la stabilité et la prévisibilité de cette sphère financière.

Remarque : En mobilisant V. Charolles (voir notre article [Compléments aux propositions libérales de Valérie Charolles](#)), nous pouvons prendre en compte « l'actif salarial » au même titre que « l'actif de production » et donc rajouter la contribution du collectif de salariés à cet actif salarial à sa contribution aux actifs « moyens de production » pour déterminer leur poids dans les décisions.

(2-) Le rôle d'acteurs prépondérants qu'auraient les collectifs de salariés dans la sphère financière, du fait de l'importance de leurs contributions aux actifs, déterminerait d'autres orientations et finalités et favoriserait grandement la stabilité et la prévisibilité de cette sphère financière.

Remarque : La plupart des solutions suggérées dans la littérature de la « vraie gauche » ne concernent que le point (A-3) en ignorant le point (A-2) pourtant cause de (A-3), ex: régulations des flux financiers virtuels, démondialisation de la finance et taxation financière.

Thèses communes de nos différentes approches

Les thèses suivantes sont à mobiliser par le chercheur en SHS dans le seul but de se poser toutes sortes de questions afin d'éviter les points aveugles.

(0-a) Les humains sont perçus sous 2 attributs : (a-) le corps, (b-) la pensée selon 2 modes (sentiments et entendement) et c'est tout³⁹.

(0-b) Les institutions humaines se perçoivent par (1-) tous les humains concernés par celles-ci, (2-) la pensée (sentiments et entendement) dite dominante qui inspire leurs organisations⁴⁰.

(1-) la plupart des individus et organisations font des efforts pour persévérer dans leur être (conatus), désirent éprouver des sentiments de joie, appréhendent d'éprouver des sentiments tristes et recherchent ou évitent les affections qui les provoquent ;

(2-) à propos de toute chose et compte tenu de l'énoncé précédent, (a-) beaucoup d'individus sont poussés par leur affects à s'associer et donc nécessairement à se comprendre (sans forcément s'accorder)), (b-) beaucoup d'individus et d'organisations désirent connaître, comprendre et se comprendre, prévoir, prédire, désirent alors être sous la conduite d'une raison, à savoir d'une connaissance du 2. genre, très mobilisée dans les sciences « dures », mais souvent aussi désirent s'appuyer sur ou se satisfont d'une connaissance du 1. genre, à savoir imagination et opinions⁴¹ ;

(3-) beaucoup d'individus et d'organisations s'attachent à distinguer à propos de toute chose (a) ce qui est loi ou nécessité de la nature de cette chose et d'eux-même, et (b) ce qui est du fait d'institutions humaines à propos de cette chose. Ils acceptent de « faire avec » les affections procédant de (a), les affections procédant de (b) pouvant leur provoquer de multiples sentiments : adhésion, soumission, révolte, indignation selon leur ingenium⁴² et les affections du moment ;

(4-) à propos de toute chose, chacun, dont le chercheur, désire construire SA raison⁴³ ou faire sienne une raison d'un autre, à savoir un édifice d'idées cohérentes, consistantes et pas trop incomplètes à propos de cette chose. Cela n'est possible que si, consciemment ou non, cet édifice d'idées est fondé sur des prémisses qui, in fine, dérivent de ce qu'il perçoit comme nécessités de la nature de cette chose et ses propres nécessités ou sont poussées par ses sentiments, ses désirs ;

(5-) les prémisses les plus déterminantes sont poussées par des désirs (a) de persévérer dans son être en étant libre-nécessaire pour satisfaire aux nécessités de sa nature, (b) de tenir compte de ce qui est perçu comme lois et nécessités de la nature⁴⁴, (c) d'appartenance, de droits fondamentaux⁴⁵, de « sacré »⁴⁶, d'énoncés moraux inspirant les associations (« chacun pour moi », « chacun pour

39 Spinoza, scolie E2-P21 : « *l'esprit et le corps, c'est un seul et même individu, que l'on conçoit tantôt sous l'attribut de la pensée, tantôt sous celui de l'étendue* »

40 Organisation écrite ou non : organigramme, routines, procédures, lois, etc.... cf *duality of structure* de A. Giddens *The Constitution of Society* (1984) - (La Constitution de la société, publié en France par les Presses Universitaires de France)

41 Ces « connaissances » peuvent être fondées sur des préjugés, des prénotions (Durkheim), des doxa (Bourdieu), de « fictions » ou de « mythes » (Y.N. Harari), d'énoncés taxés de folie : comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « *Le monde d'un homme « malade* », *ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme.* », à savoir toutes SES « raisons ».

42 « *L'ingenium pourrait se définir comme un complexe d'affects sédimentés constitutifs d'un individu, de son mode de vie, de ses jugements et de son comportement* » (p. 99) in Chantal Jaquet, *Les trans-classes ou la non reproduction*, PUF 2014 ;

43 Voir également L'idée de « subjectivités multiples et diverses » de Ernesto Laclau

44 Ex : pouvoir jouir de biens et de services est perçu comme une nécessité de sa nature ; produire et mettre à disposition des bien et des services est également perçu comme une nécessité de la nature, nécessité à assumer par la société.

45 Ex : les quatre droits fondamentaux de l'article 2 de la DdHC de 1789 : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

46 C'est la puissance des diverses multitudes qui dicte les signes d'appartenance et d'identité et ce qui est sacré. Ils sont donc changeants et peuvent être grandement influencés ou même dictés par ceux qui captent cette puissance de la multitude (médias,

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

soi », « cohésion-solidarité » ; « justice sociale »⁴⁷, « mérite »), d'estime sociale,

(6-) les raisons pour toute chose étant possiblement multiples, car fondées sur des prémisses différentes voir incommensurables, (a-) le « vrai » ou le « faux »⁴⁸, le « bon » ou le « mauvais »⁴⁹, le « juste » ou l' « injuste », la « raison » ou la « folie »⁵⁰... ne se conçoivent que fondés sur les prémisses d'une raison souhaitée⁵¹, (b-) tout « accord » n'est pas forcément fondé sur la raison (délibération habermassienne)⁵² mais peut être le résultat de toutes sortes d'affections, dont des rapports de force contraignants ou des manipulations et considérations affectives, en particulier lorsque la raison des uns se fonde sur des prémisses très déterminantes pour eux mais ignorées ou bafouées par la raison des autres, autre raison fondée également sur des prémisses très déterminantes mais antagonistes ;

(7-) les sciences et institutions humaines inspirées par des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent, à savoir assez cohérents, consistants et complets, reposent donc sur des prémisses, énoncés déclaratifs et performatifs⁵³, qui sont dominantes. Ceux concernés par ces sciences et institutions peuvent avoir d'autres raisons fondées sur d'autres prémisses et une raison majoritaire à propos d'une chose, d'une institution, n'est pas forcément la dominante.

(7-1) Dans les sciences dures, lesquelles reposent sur des édifices d'idées qui se tiennent dont la plupart des prémisses procèdent de ce qui est perçu par beaucoup comme lois ou nécessité de la nature de la chose étudiée (ex : existence ou non de la chose, du phénomène), les consensus et « accords » dits « objectifs »⁵⁴ ou « réalistes » sont assez courants.

(7-2) Dans les sciences humaines et à propos d'une chose, les prémisses posées (ex : concepts, auteurs de référence) peuvent être assez différentes pour que des écoles, des chapelles, des courants plus ou moins antagonistes coexistent plus ou moins pacifiquement.

(7-3) A propos de toute chose de la vie sociale (ex : production de biens et de services,

leaders, etc..). Les signes d'appartenance et d'identité peuvent être perçus différemment par les uns et les autres, ex : le voile est perçu comme un signe d'appartenance à la communauté des croyants par les musulmans mais peut être perçu comme un signe de soumission de la femme à l'homme par celles et ceux n'appartenant pas à cette communauté.

47 Que ce soit la justice de Leibniz (*Méditation sur la notion commune de justice*, 1702): « [...] la justice est une volonté constante de faire en sorte que personne n'ait raison de se plaindre de nous. », celle de J.S. Mill (thèse utilitariste : est juste ce qui est bénéfique au plus grand nombre) ou celle de J. Rawls (est juste ce qui privilégie le plus le plus défavorisé)

48 « Vérité au-delà des Pyrénées, erreur au-delà » (Pascal, Les Pensées)

49 Scolie de E3-P39 : « Par bien, j'entends ici tout genre de joie, et, de plus, tout ce qui conduit à celle-ci, et principalement ce qui satisfait un désir, quel qu'il soit ; par mal, d'autre part, tout genre de tristesse, et principalement ce qui frustrer un désir. Nous avons, en effet, montré plus haut (dans le scolie de la proposition 9) que nous ne désirons nulle chose parce que nous jugeons qu'elle est bonne, mais, au contraire, que nous appelons bon ce que nous désirons ; et conséquemment ce que nous avons en aversion, nous l'appelons mauvais. C'est pourquoi chacun, d'après son propre sentiment, juge ou estime ce qui est bon, ce qui est mauvais, ce qui est meilleur, ce qui est pire, et enfin ce qui est le meilleur ou ce qui est le pire ». Parmi les prémisses de toute raison, il y a celles poussées par les désirs et c'est sous la conduite de sa raison que chacun juge et essaye d'obtenir ce qu'il désire.

50 Comme M. Foucault (*Binswanger et l'analyse existentielle* (1954)) nous considérons que « Le monde d'un homme « malade » », ce n'est pas le processus de la maladie, c'est le projet de l'homme. », à savoir toutes SES « raisons », sa vision du monde.

51 En accord avec Spinoza E3-P9 scolie : « Il est donc établi par tout cela que nous ne faisons effort vers aucune chose, que nous ne la voulons, ne l'appétons ni ne la désirons, parce que nous jugeons qu'elle est bonne ; mais, au contraire, que nous jugeons qu'une chose est bonne, parce que nous faisons effort vers elle, que nous la voulons, l'appétons et la désirons » (Traduction de Guérinot). Pour Chantal Mouffe (*Le politique et ses enjeux*, p.35) La distinction du juste et de l'injuste doit se comprendre dans une « tradition donnée, avec l'aide des standards qui sont fournis par cette tradition ». Avec notre thèse, ces « standards » s'expriment dans des raisons, des édifices d'idées qui se tiennent partagées par une société et constituant une partie de ses « traditions ».

52 Si tout accord sur tout sujet était construit ainsi, ce serait l'anarchisme « positif » idéal selon C. Malabou dans *Au voleur ! Anarchisme et philosophie* (PUF, 05/01/2022) : Aucun commandement, que du consensus horizontal.

53 Voir dans article (A-1-) les énoncés déclaratifs et les énoncés performatifs (selon John L. Austin dans *Quand dire c'est faire*), les énoncés déclaratifs procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature, les énoncés performatifs étant ceux poussés par les sentiments, les désirs, les volitions.

54 Une idée, un fait, une décision, une action seront dites « objectives » lorsque tous leurs prémisses procèdent de ce qui est perçu par presque tous comme des lois ou nécessités de la nature de la chose étudiée.

Article (D-c) discussion de l'approche de l'économie par la connerie

gouvernement, communauté d'origine, quartier), les prémisses fondant les organisations et celles fondant l'entendement et les conduites des personnes concernées (ex : employés, clients, citoyens, membre d'une communauté, voisins) peuvent conduire à des accords par consensus ou par recoupement aussi bien qu'à des conflits⁵⁵ en particulier quand les nécessités de la nature des uns sont ignorés ou compromis par les prémisses des autres ou des organisations et ce qu'elles dictent (ex : lois, traditions, etc...).

(7-4) Un État (et plus généralement toute organisation, institution, entreprise, ...), dont les prémisses sont par définition celles qui dominent au sein de celui-ci, soucieux avant tout de persévérer dans son être, est souvent poussé à tenir compte de la loi naturelle selon Spinoza⁵⁶, à savoir « *autant il a de puissance, autant il a de droit* ». Autant à l'intérieur qu'à l'extérieur il se fondera sur cette prémisses pour obtenir un « accord ».

(7-5) Pour aboutir ou non à un « accord », les sentiments du moment peuvent largement prendre le pas sur les sentiments sédimentés et sur les prémisses, dont les convictions, en particulier lorsqu'il y a « imitation des affects » (avec ses proches, son conjoint) ou « puissance de la multitude » (vote à main levée, imperium d'une autorité ayant capté cette puissance de la multitude). Cela est à prendre en compte pour les sciences dures et les sciences humaines, mais surtout pour les raisons de tout un chacun à propos de toute chose du quotidien étudiée par le chercheur.

55 Voir Habermas, Rawls, Mouffe, Marx, etc..

56 Spinoza, T.P. 2-4 et T.P. 3-1 : « *le droit de l'État ou des pouvoirs souverains n'est autre chose que le droit naturel lui-même.. en d'autres termes, le droit du souverain, comme celui de l'individu dans l'état de nature, se mesure sur sa puissance.* »